

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 3 décembre 2020

**Rapporteur :
Madame Forough-Léa
DADKHAH**

N° 37

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 14/12/2020
- la transmission au contrôle de légalité le : 11/12/2020 (accusé de réception du 11/12/2020)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Subvention à PEPITE BRETAGNE pour l'année 2020

Le projet PEPITE Bretagne - Pôle Étudiant Pour l'Innovation, le Transfert, l'Innovation et l'Entrepreneuriat a pour objectifs de susciter l'esprit d'entreprendre des étudiants et favoriser les créations d'entreprises en Bretagne. Il est proposé de leur accorder une subvention annuelle de fonctionnement de 10 000 € pour l'année 2020.

Le projet PEPITE Bretagne - Pôle Etudiant Pour l'Innovation, le Transfert, l'Innovation et l'Entrepreneuriat s'inscrit dans la continuité du Pôle Entrepreneuriat Etudiant en Bretagne (P2EB) et répond à l'appel à projets national « PEPITE », lancé en 2013 par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR), le Ministère du Redressement Productif (MRP) et la Caisse Des Dépôts (CDC.).

PEPITE Bretagne regroupe les quatre universités bretonnes : l'Université de Bretagne Occidentale (UBO), l'Université de Bretagne-Sud (UBS), l'Université de Rennes 1 et l'Université Rennes 2 ; l'Université européenne de Bretagne (Collège Doctoral International), les écoles de la Conférence des directeurs des grandes écoles de Bretagne et les sept technopoles de la région. Il s'adresse ainsi à plus de 116 000 étudiants.

L'ensemble des établissements membres fondateurs ont pour objectif commun de :

- Susciter l'esprit d'entreprendre des étudiants ;
- Favoriser les créations d'entreprises en Bretagne.

Le projet PEPITE Bretagne doit aussi permettre de déployer des actions dans une logique de proximité pour répondre aux attentes et besoins de l'ensemble des bassins économiques et universitaires du territoire.

Dans ce cadre les actions suivantes ont été mise en place :

Les Entrep' Bretagne : programme de formation par l'action, inter-établissements, qui consiste à monter un projet virtuel de création d'entreprise en équipes, durant 5 mois, de novembre à mars.

- Animation des workshops (ateliers de formation)
- Journée finale en mars (soutenance des projets et soirée de remise des prix)

Pépité porte et coordonne l'action au niveau régional. Selon les sites, Pépité intervient en appui ou en tant que coordinateur du programme. Cette action est réalisée avec l'appui fort de la Fédération des technopoles de Bretagne. Sur le site de Quimper, la Technopole de Quimper Cornouaille a piloté le programme avec le soutien des chargées de projets Pépité sur différents temps forts. En 2019-2020, 19 étudiants du territoire de Quimper ont participé à cette action.

24 heures pour entreprendre : challenge de deux jours pour découvrir la création d'entreprise, destiné à des étudiants d'IUT et de lycées. Pépité apporte un soutien financier et une personne ressource en appui à l'organisation de l'action portée par l'Association Bretagne Sud Entrepreneuriat. En 2019-2020, 192 étudiants quimpérois ont participé à cette action.

Opération Créa-IUT : dispositif de formation par l'action, l'opération Créa-IUT permet de placer les étudiants dans une démarche proactive, ils accompagnent des porteurs de projets réels durant 6 mois dans ses démarches de création d'entreprise et dans l'établissement de son plan d'affaires. En 2019, 175 étudiants quimpérois ont participé à cette action.

Sont également mises en place :

- L'organisation de la soirée de clôture des Entrepreneuriales, avec remise du Trophée IALYS « meilleur projet en Agro-alimentaire » ;
- La création d'un espace PEPITE au sein du campus ;
- L'accompagnement des étudiants bénéficiaires du « statut étudiant entrepreneur » ;
- La valorisation de la création en lien avec l'Ecole Européenne Supérieure d'Art de Bretagne (EESAB) ;
- La valorisation des parcours de jeunes entrepreneurs du bassin quimpérois.

Après avoir délibéré, madame Valérie LECERF-LIVET ne prenant pas part aux délibérations, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la présidente à verser une subvention de 10 000 € à l'université de Rennes 1 qui coordonne le dispositif PEPITE Bretagne au titre de l'année 2020.